

FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2024

Je/Nous Soussigné (s) :

- Personne physique : Nom, prénom _____
- Personne morale : Raison sociale _____ représentée
par _____⁽¹⁾

Adresse : _____

Agissant en ma/notre qualité d'Actionnaire (s) de la société Lesieur Cristal, société anonyme à Conseil d'administration, au capital social de 276.315.100 dirhams, dont le siège social est situé 1, Rue du Caporal Corbi – Casablanca, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 4171 (« **Lesieur Cristal** » ou la « **Société** ») ;

Après avoir pris connaissance du texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire du **18 octobre 2024** ci-annexé, et conformément à l'article 131 bis de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes et l'article 28 des statuts de Lesieur-Cristal, **déclare émettre les votes** ainsi qu'il suit sur lesdites résolutions⁽²⁾ :

RESOLUTIONS	POUR	CONTRE	ABSENTION
1 ^{ère} résolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 ^{ème} résolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 ^{ème} résolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si des résolutions nouvelles sont présentées à l'Assemblée Générale ou en cas d'amendements apportés au texte des résolutions ci-joint :

- Je donne procuration au Président pour voter en mon nom les résolutions nouvelles ou amendées
- Je donne procuration à M./Mme _____
(nom, prénom, adresse et qualité) pour voter en mon nom les résolutions nouvelles ou amendées
- Je m'abstiens de voter lesdites résolutions nouvelles ou amendées
- J'émetts un vote défavorable auxdites résolutions nouvelles ou amendées

Signé⁽³⁾ A _____ Le ____/____/____

Respect des formalités prévues par l'article 130 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes :

Le vote par correspondance n'est pas pris en compte que si le formulaire est accompagné de l'attestation originale délivrée par l'organisme dépositaire des actions et communiqué **deux (2) jours ouvrés** au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale (i) soit par courrier recommandé avec accusé de réception, (ii) soit déposé contre un accusé (remise en mains propres) au siège social de LESIEUR CRISTAL.

Pièce jointe : **Attestation de blocage ou propriété des actions auprès d'un dépositaire habilité.**

⁽¹⁾ Joindre tout document prouvant les pouvoirs du représentant de la personne morale

⁽²⁾ Cocher la case correspondant au vote

⁽³⁾ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « *Bon pour procuration* »

**PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMIS
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2024**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, et après lecture du rapport du Conseil d'administration décide, à compter de ce jour, de modifier l'article 3 des statuts (« objet ») comme suit :

« ARTICLE 3 : OBJET

La Société a pour objet :

- La fabrication, le commerce, l'importation et l'exportation de tous corps gras, de tous produits destinés à l'alimentation humaine et animale, de tous produits chimiques et d'entretien, d'hygiène et de lavage, de tous emballages ainsi que des dérivés directs ou indirects de ces activités ;
- **Les activités de fabrication, importation, exportation des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle et importation des matières premières destinées à la fabrication des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle ;**
- La fabrication et le commerce de toutes machines susceptibles de fabriquer tous corps gras, tous produits destinés à l'alimentation humaine et animale, tous produits chimiques et d'entretien, d'hygiène et de lavage, tous emballages ainsi que les dérivés directs ou indirects de ces activités et objets ainsi que de tous autres articles que ces machines pourront fabriquer ;
- La création, l'installation, l'acquisition, l'exploitation de tous fonds de commerce, usines, comptoirs, **exploitations agricoles**, agences, succursales, la prise à bail et l'achat de tous immeubles ;
- Le dépôt, l'acquisition ou la prise à bail de tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, dessins et modèles, leur exploitation, leur cession ou leur apport ;
- La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus ou susceptibles de favoriser le développement des affaires sociales et ce sous quelque forme que ce soit : création de sociétés nouvelles, apport, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou autrement ;
- Et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet ci-dessus ou pouvant en faciliter l'extension et le développement. »

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, et après lecture du rapport du Conseil d'administration, décide le transfert du siège social de la Société et la modification par conséquence de l'article 4 des statuts (« Siège social ») comme suit :

« ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL

1. Le siège de la Société est à **Casa Business Towers, Tour Mainstreet, étages 20-21 & 22, boulevard Main Street, Casa Anfa, Casablanca, Maroc.**
2. Il peut être transféré en tout endroit de la même préfecture ou province, par une simple décision du Conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la plus prochaine Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, et partout ailleurs dans le Royaume du Maroc en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.
3. Le Conseil d'administration a la faculté de créer des agences et succursales partout où il le jugera utile. »

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir les formalités de dépôt et de publicité prévues par la loi.

DEMANDE D'ENVOI DES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

EN APPLICATION DE L'ARTICLE 141 DE LA LOI N° 17-95 RELATIVE AUX SOCIETES ANONYMES

Je/Nous Soussigné (s) :

Nom, prénom (ou raison sociale) _____

Adresse postale : _____

Adresse mail @ : _____ @ _____

Agissant en ma/notre qualité d'Actionnaire (s) de la société Lesieur Cristal, société anonyme à Conseil d'administration, au capital social de 276.315.100 dirhams, dont le siège social est situé 1, Rue du Caporal Corbi – Casablanca, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 4171 ;

Vous demande de bien vouloir m'adresser à votre charge ⁽¹⁾ : Adresse postale Adresse mail

Les documents suivants, tel qu'énumérées à l'article 141 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée :

1. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire convoquée pour le 18 octobre 2024 ;
2. Le texte et l'exposé des motifs des projets de résolutions ;
3. La liste des membres du Conseil d'administration ;
4. Le rapport du Conseil d'administration soumis à l'Assemblée Générale extraordinaire du 18 octobre 2024.

Fait A _____, le _____

Signature

Pièce jointe : **Attestation de blocage ou propriété des actions auprès d'un dépositaire habilité.**

⁽¹⁾ Cocher la case correspondant à votre choix